

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 17 avril 2003-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Bernard FITOUSSI, Préfet de la Meuse,
- M. Michel BERNARD, Sous-Préfet de Saint-Dizier, représentant M. WAQUET, Préfet de la Haute-Marne,
- M. François DOSE, député de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Michel MARIE, CDR 55,
- M. André MOUROT, CEDRA,
- M. Jean MALOLEPSZY, CGC,
- M. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse,
- M. Michel CHAUGNY, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jack-Pierre PIGUET, directeur du laboratoire ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- M. Jérôme STERPENICH, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS,

Etaient excusés :

- M. Jean-Marcel LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,

Etaient invités :

- M. Christian FOUILLAC, directeur scientifique du BRGM,
- MM. J. SZERMAN et M. VOLPINI, ADEME,
- Mme Claire MAYS et M. Gilles HERIARD-DUBREUIL, COWAM,

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 28 janvier 2003.

Pas d'observation des membres du bureau.

2) Préparation de la prochaine réunion plénière.

Cette réunion aura lieu le lundi 26 mai 2003, à 17h00, à la préfecture de la Meuse. Le bureau adopte l'ordre du jour suivant :

- Choix du prestataire pour l'analyse critique du programme expérimental du laboratoire, sur proposition du groupe de travail adoptée par le bureau,
- Intervention de M. BAUBRON (BRGM) sur la géothermie,
- Intervention de MM. JACQ (ANDRA) et VIEL (Bouygues) sur la reprise du creusement et les dispositions prises pour la sécurité,
- Intervention de M. PIGUET sur les origines et les conséquences du séisme de février,
- Arrêté des comptes 2002 et adoption de la DM 1 du budget 2003.

3) Géothermie.

M. SZERMAN rappelle la nature de l'ADEME, ainsi que ses domaines d'intervention (qualité de l'air, déchets, sols pollués, ENR, économie d'énergie...) et ses missions (principalement le soutien financier à des projets). Il indique qu'il n'y a pas aujourd'hui au niveau national de volonté de développer la géothermie.

M. VOLPINI présente la politique de l'ADEME Lorraine en matière de géothermie, en soulignant que la priorité régionale est la filière bois-énergie. Pour la géothermie, les projets soutenus sont peu nombreux et concernent le chauffage de bâtiments (collectivités et secteur tertiaire), à partir de l'eau de la nappe phréatique (faible profondeur, environ 30 mètres) dont la température (de 20 à 30°C) est relevée à l'aide d'une pompe à chaleur ; il s'agit de géothermie basse température. Pour ce qui est de la géothermie conventionnelle, non développée actuellement en Lorraine, les paramètres principaux sont la température, la composition chimique (notamment la salinité) et le débit.

Il confirme par ailleurs que l'exploitation de cette ressource nécessite des investissements lourds avec des temps de retour longs, et donc un taux de subvention assez important, sans qu'il soit possible d'établir un taux moyen (trop dépendant des propriétés de chaque site).

M. FOUILLAC expose les deux grands critères pris en compte pour la géothermie conventionnelle (qui, en Lorraine, concernerait les grès du trias inférieur) : la mesure de l'augmentation de température en fonction de la profondeur (gradient thermique terrestre moyen : 3,3°C/100 mètres ; dans certaines zones, il peut être de 10°C/100 mètres), et le débit de production (pour une exploitation banale, il faut 180 à 250 m³/heure).

Concernant l'établissement des cartes géothermiques, il est fait à partir des forages profonds disponibles (pétroliers) touchant les grès du trias inférieur. Les données des forages d'exploration pétrolière sont médiocres en terme de géothermie (température ou productivité) et les données actuelles sont de ce

fait des estimations extrapolées à partir d'un gradient régional moyen (cf données disponibles pour les forages de Germisay et Lézèville annexées).

Pour M. MOUROT, ces forages ne sont pas significatifs, car situés sur le fossé de Gondrecourt, ce qui expliquerait la salinité assez peu élevée. Pour M. FOUILLAC, cette faible salinité peut être due au fait que l'eau mesurée n'est pas nécessairement l'eau du gisement qui, compte-tenu de sa faible productivité, peut avoir été mélangée avec les fluides de forage).

En réponse à MM. CHAUGNY et MOUROT, M. FOUILLAC confirme d'une part que la salinité augmente avec la profondeur de l'aquifère, et d'autre part, que le gradient n'est pas constant le long d'une verticale.

Suite aux observations de MM. WOJCIK, MARIE et FERNBACH, il est demandé à l'ANDRA d'étudier le surcoût qu'entraînerait le prolongement jusqu'à 1350 mètres des forages de la campagne 2003 (hydrogéologie). M. PIGUET précise que cette prolongation ne serait effectuée qu'à condition qu'elle n'altère pas les objectifs hydrogéologiques initiaux, et que, par ailleurs, il est prévu de mesurer dans ces forages la température et le débit. Il sera donc possible d'obtenir des estimations en tenant compte du gradient connu localement.

MM. FLEURY et MARIE rappellent que le long terme est important en la matière, et que l'absence d'intérêt exceptionnel aujourd'hui n'élimine pas le risque ultérieure d'intrusion, en fonction des besoins futurs et de l'oubli éventuel. M. CHAUGNY précise que l'Autorité de sûreté nucléaire a demandé à l'ANDRA d'étudier cette question du risque d'intrusion accidentelle ou non (qui est déjà évoquée dans le dossier 2001 Argile, dans le cadre de l'analyse de sûreté à long terme). Il ajoute, en réponse à M. MARIE, que la RFS III 2 f n'a pas de caractère réglementaire mais sert de cadre pour la sélection des sites et pour les recherches.

4) COWAM.

Les membres du CLIS présents à Cordoue du 12 au 16 mars dernier rendent compte de ce séminaire (document transmis en séance) et font ressortir l'intérêt de ces manifestations (comparaison entre pays européens, création d'un réseau international d'acteurs locaux) mais aussi les limites (difficulté de définir des principes et des pratiques adaptés à toute situation, influence réelle des recommandations faites).

En réponse à M. le Préfet, M. HERIARD-DUBREUIL estime que la Commission européenne n'a pas tenu compte des réflexions menées dans le cadre de COWAM pour l'élaboration du projet de directive sur les déchets, mais que les propositions faites peuvent encore influencer la rédaction définitive, par une action à plusieurs niveaux (local, national, européen) permise par COWAM. COWAM représente à la fois la mise en place d'un réseau d'influence à l'échelle européenne de structures locales concernées par les déchets radioactifs, la possibilité d'un dialogue entre acteurs locaux,

régulateurs (comme l'Autorité de sûreté nucléaire) et opérateurs (comme l'ANDRA), et le moyen de s'approprier des résultats et de les mettre en application (exemple espagnol).

M. HERIARD-DUBREUIL présente le projet COWAM 2, qui s'adresse notamment aux acteurs de COWAM, mais est élargi aussi bien en terme de catégories d'acteurs qu'en terme de pays participants. L'objectif de ce projet est de contribuer à l'amélioration de la gouvernance des déchets radioactifs. Il comporte les thèmes de travail suivants : démocratie locale et expertise participative, influence des acteurs locaux sur le processus de décision national, processus de décision par étapes, et gouvernance du long terme.

Après une présentation développée du thème « Démocratie locale » par Mme MAYS, M. HERIARD-DUBREUIL met l'accent sur l'intérêt que présentent les réflexions sur l'influence des acteurs locaux et la dimension du long terme.

MM. MALOLEPSZY, FLEURY et CHAUGNY constatent que le projet COWAM 2 peut permettre de répondre à des préoccupations actuelles (en ce qui concerne notamment les propositions de directives européennes et les discussions à l'approche de 2006, M. WOJCIK estimant qu'il serait bien d'appliquer d'abord la loi de 1991 avant de faire des recommandations supplémentaires). Pour M. MARIE, il est séduisant de vouloir améliorer les processus démocratiques, mais il convient de bien définir les objectifs de COWAM 2 (afin d'être certain des finalités).

Suite à cet échange, le bureau décide à l'unanimité moins une abstention (M. MARIE ne souhaitant pas engager son association avant étude de la proposition) de participer au projet COWAM 2 et d'adresser une lettre d'intention en ce sens aux organisateurs.

5) Questions diverses.

- Arrêté des comptes et DM 1:

Le compte financier 2002 transmis par la paierie départementale fait apparaître un reliquat de 311 450,28 €. Il sera reporté conformément au projet de décision modificative qui sera soumis à la prochaine plénière.

- Point sur le chantier:

M. PIGUET indique que le Groupement Fonds est actuellement en phase de tests des équipements et de rattrapage du retard des opérations de bétonnage des deux puits. Le creusement pourrait reprendre dans le puits auxiliaire d'ici une quinzaine de jours. Il rappelle également que les forages hydrogéologiques sont en cours de réalisation et d'exploitation, l'un d'entre eux (à Bure) se faisant selon une trajectoire courbe (forage dévié), dans une zone cible du dogger (sous le callovo-oxfordien) repérée par la campagne de sismique 3 D comme étant susceptible de présenter des discontinuités (fracturation éventuelle).

M. WOJCIK tient à observer les difficultés rencontrées par l'ANDRA et le GFE pour le recrutement et la formation des équipes de creusement. Cette question sera évoquée lors du prochain bureau.

- M. FLEURY fait part du rejet par la Préfecture de la Haute-Marne d'une délibération d'une commune souhaitant adhérer à l'AEMHM. M. BERNARD rappelle que l'Etat ne peut contester une délibération que pour une raison de droit (contrôle de légalité). Dans le cas d'espèce (commune de Reynel), la question est de savoir si la commune a compétence à adhérer à l'association, et la délibération a fait l'objet d'une lettre d'observation. A la demande de Mme MALFAIT-BENNI, M. BERNARD apportera des éléments de réponse complémentaires lors d'une prochaine réunion.

- Suite aux observations de MM. FLEURY et MARIE, des propositions de modification du règlement intérieur du CLIS portant sur l'établissement d'un quorum et l'enregistrement des réunions de bureau seront étudiées lors du bureau de juin.

6) Date du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau est fixée au lundi 19 mai 2003, à 16h00, à la Préfecture de la Meuse (salle Maginot).

L'ordre du jour comprendra notamment l'examen de la proposition du groupe de travail pour le choix du prestataire de l'analyse du programme expérimental du laboratoire, l'intervention des directeurs des GIP de Meuse et de Haute-Marne, l'intervention de M. FERY sur le PST, et un point sur les mesures prises pour la sécurité des conditions de travail sur le chantier du laboratoire (en particulier le plan de formation).